

Réunion du 25 janvier 1990

Le vingt cinq janvier mil neuf cent quatre vingt dix, à quatre heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation 19 janvier 1990

Présents: M<sup>r</sup> JOSEPH Richard, GOUEDD Tola, FERRET Serge, MATONE Jimone, ALUARY Francis, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, VIOUET Blodie, BORDERON Raymond, MARTIN Michel.

Absent: M. MARIANU Marcel.

Secrétaire de séance: M<sup>me</sup> GOUEDD Tola.

95. Travaux pour le logement de l'ancienne école. M<sup>r</sup> le Maire soumet à l'instance du Conseil Municipal les différents devis pour les travaux d'amélioration du logement de l'ancienne école. Après en avoir délibéré, et à la majorité des voix le Conseil Municipal a accepté les devis suivants:
- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Menuiserie: M <sup>r</sup> HARRY François.   | 17727, 21 F.        |
| - Électricité: M <sup>r</sup> FERRANT Bernard. | 12737, 64 F.        |
| - et chauffage                                 | 16671, 60 F.        |
| - Sanitaires: M <sup>r</sup> MATHIEU.          | 14963, 40 F.        |
| - Carrière: M <sup>r</sup> BERBERON.           | 14532, 65 F.        |
| - Plâtrerie: M <sup>r</sup> DOYEN.             | 6630, 93 F.         |
|  | <u>83263, 43 F.</u> |
- Le projet sera financé de la façon suivante:
- |                           |              |
|---------------------------|--------------|
| - Subvention Pédagogique  | 56000, 00 F. |
| - Inscriptions au B.P. 90 | 27263, 43 F. |
96. Location de la logement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer les locaux de l'ancienne école à Madame Nicole BIKODOROFF pour la somme de mille deux cents francs mensuels et donne tous pouvoirs à M<sup>r</sup> le Maire pour établir et signer en bail en bonne et due forme avec Mme BIKODOROFF. Le loyer sera révisé chaque année suivant l'augmentation légale du montant des loyers.
97. Salle des fêtes: Pour l'instant, les travaux restent en attente. Les sanitaires publics, avec fosse septique tous eaux, reliés au logement de l'ancienne école, seront à réaliser en priorité.
98. Électricité: M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil Municipal le dossier définitif avec les plans du projet d'éclairage public. Il n'y a aucun travail à prévoir pour le budget de réfection pour l'année 1990.
99. Travaux fauchage de broussaillage des voies communales. M<sup>r</sup> le Maire soumet au Conseil Municipal la lettre de M<sup>r</sup> Bourgois, Contrôleur des T.P.E., proposant un programme de broussaillage des voies communales pour un montant de 4651,50 F. Sa question reste en attente.
100. Syndicat de voisinage de Montbrion la Rochefoucauld. M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil Municipal la



intention du Syndicat de voirie de Montbron La Rocheaucoud, et lui soumet un relevé de taille qui lui a été remis par M<sup>re</sup> Magu, délégué.

Le Syndicat se trouve en effet, dans une situation très pénible et envisage de cesser toute activité à plus ou moins longue échéance. Les communes sont amenées à se prononcer sur cette situation et en particulier, si elles désirent que le Syndicat continue à fonctionner, doivent s'engager à faire effectuer 30000F de travaux par l'année 1990 pour le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour une période indéterminée de surcoût du Syndicat, de voirie, s'engage à faire valser au cours de l'année 1990, un programme de travaux d'au moins 30000F, dans les rubriques : fauchage, débroussaillage, nettoyage, ramassage d'ordures ménagères. Cependant, le Syndicat ne pourrait pas avoir de travaux de février.

101. Lettre M<sup>r</sup> Nicolas, Instituteur pour Classe de Neige.

Après avoir pris connaissance du courrier de M<sup>r</sup> Michel Nicolas, instituteur à Chozeaux, renouvelant la demande de subvention d'un montant de 662,40F pour un enfant de la commune de Combrères fréquentant à la classe de neige, le Conseil Municipal décide de maintenir sa délibération du 21 octobre 1989, sous réserve que :

- d'une part, l'école de rattachement des enfants de Combrères est l'école primaire de La Rocheaucoud, que, d'autre part, les enfants de la commune fréquentant l'école de La Rocheaucoud bénéficient d'une subvention pour Classe de neige de 100F par enfant et par semaine, dividend qu' :

- il est nécessaire de respecter l'égalité entre les enfants et qu'il ne peut être question de favoriser l'un par rapport aux autres.

102. Don de M<sup>r</sup> Herve à la commune.

Publié le 14/2/90 -

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal que M<sup>r</sup> HERVE Marcel, de Vieilles Forges a fait don à la commune d'une somme de 2000F. Le Conseil est appelé à délibérer pour savoir s'il accepte ce don. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de M<sup>r</sup> HERVE Marcel à l'unanimité.



103. Syndicat des eaux de la région d'Edon  
Modification Statuts  
 Publié le 14/2/90.

Le comité du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Edon a sollicité la modification des statuts du syndicat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et désigne M<sup>r</sup> JOSEPH Richard et M<sup>r</sup> MARTIN Elbichel comme délégués suppléants au voix délibérative.

104. Horaires du Secrétariat.  
 Publié le 14/2/90.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'importance du travail en mairie nécessiterait de porter les horaires du secrétariat de 9h à 10h par semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter les horaires du secrétariat de 9h à 10h par semaine.

( Fait et délibéré en mairie les jours, mois et au susdits. Ont signé les membres présents )

105. Même séance  
Vote de crédits supplémentaires

M<sup>r</sup> le Maire informe le Conseil Municipal que la situation des crédits budgétaires fait apparaître un déséquilibre au Chapitre 64 d'un montant de 1990,75F. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la somme de 1990,75F par affectation au Chapitre 63.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et au susdits. Ont signé les membres présents.

			
			